



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

NOTE D'INFORMATION

**OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR PAR
ADJUDICATION
« ETAT DU SENEGAL 5,90% 2016-2023 »
21 MARS 2016**

SOMMAIRE

I.1	Contexte et objet de l'opération.....	3
I.1.1	Contexte de l'opération.....	3
I.2	Caractéristiques de l'opération.....	3
I.3	Tableau d'amortissement.....	4
II.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	5
II.1	Situation économique et financière à fin 2015.....	6
II.1.3	Situation monétaire.....	8
II.1.4.	Echanges extérieurs.....	8
II.2.	Perspectives.....	8
II.2.1.	Evolution de la situation économique et financière.....	8
II.2.2.	Politique macroéconomique et réformes structurelles.....	12
II.3.	Notation souveraine du Sénégal.....	14
II.4.	Présentation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor.....	14
II.4.1	Missions.....	15
II.4.2	Organisation des services.....	15
III.	ANNEXES.....	17
Annexe 1 :	Mécanisme de l'adjudication à prix multiples.....	18
Annexe 2 :	Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) de l'année 2015.....	20
Adresses utiles	22

I.1 Contexte et objet de l'opération.

I.1.1 Contexte de l'opération

Depuis le début des années 2000, les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) interviennent sur les marchés de capitaux de la zone pour lever des ressources comme alternative à la suppression des avances statutaires par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dans le cadre des changements intervenus dans sa politique monétaire.

Ainsi, le Sénégal intervient sur lesdits marchés depuis 2001 en émettant des obligations et des bons du Trésor par adjudication ou par appel public à l'épargne.

Au titre de l'année 2016, le programme d'emprunts de l'Etat du Sénégal porte sur un montant global de 690 milliards de FCFA, dont 120 milliards en bons du Trésor et 570 milliards en obligations du Trésor, conformément au calendrier d'émissions indicatif de titres publics.

Objet de l'opération

Les ressources levées sont destinées à couvrir les besoins de trésorerie et à financer des projets d'investissements prévus dans la loi de finances de l'année 2016.

I.2 Caractéristiques de l'opération

Les principales caractéristiques de l'opération se présentent comme suit :

Emetteur	: Etat du Sénégal
Réseau de placement	: Pour cette première tranche, le placement des titres se fera par l'intermédiaire des Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT) du Sénégal, habilités à placer les soumissions (Adjudication ciblée). Tout autre investisseur devra passer par ces derniers pour placer ses soumissions
Dénomination	: OAT TRESSN 5,90% 2016– 2023
Nature de l'opération	: Emission d'une Obligation assimilable du Trésor
Montant de l'émission	: 150 milliards de FCFA
Valeur nominale	: 10 000 FCFA
Prix d'émission	: multiples
Nombre de titres à émettre	: 15 000 000 obligations
Forme des titres	: Les titres sont dématérialisés, tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central en relation avec la Banque Centrale.
Durée de l'emprunt	: 7 ans
Différé	: 3 ans
Date de jouissance	: 22 mars 2016
Taux d'intérêt	: 5,90% l'an
Fiscalité	Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tous impôts pour l'investisseur au Sénégal.
Echéance	22 mars 23
Paiement des intérêts et	: Les intérêts seront payables annuellement à partir de la date de jouissance des titres.

Note d'information : OAT 2-2016 Sénégal 5,90% 2016-2023

Remboursement du capital	: Le remboursement du capital se fera par amortissement annuel constant après un différé de trois (03) ans.
Date de souscription	: le lundi 21 mars 2016.
Liquidité	: Les obligations seront admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire.
Garantie	: Etat du Sénégal
Personnes concernées	: Cette émission est ouverte aux personnes physiques et morales des pays membres de l'UEMOA ainsi qu'aux investisseurs institutionnels régionaux et internationaux. Ils devront transmettre leurs offres aux seuls SVT du Trésor du Sénégal, habilités à placer les soumissions.
Organisation matérielle	: L'Agence UMOA-Titres en relation avec la BCEAO.

I.3 Tableau d'amortissement

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF : OBLIGATIONS DU TRESOR SENEGALAIS 5,90% 2016 - 2023

Période	Encours de début de période	Intérêts annuels	Amortissements	Annuités	Encours fin de période
22/03/2017	150 000 000 000	8 850 000 000	0	8 850 000 000	150 000 000 000
22/03/2018	150 000 000 000	8 850 000 000	0	8 850 000 000	150 000 000 000
22/03/2019	150 000 000 000	8 850 000 000	0	8 850 000 000	150 000 000 000
22/03/2020	150 000 000 000	8 850 000 000	37 500 000 000	46 350 000 000	112 500 000 000
22/03/2021	112 500 000 000	6 637 500 000	37 500 000 000	44 137 500 000	75 000 000 000
22/03/2022	75 000 000 000	4 425 000 000	37 500 000 000	41 925 000 000	37 500 000 000
22/03/2023	37 500 000 000	2 212 500 000	37 500 000 000	39 712 500 000	0
Total		48 675 000 000	150 000 000 000	198 675 000 000	

II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

II.1 Situation économique et financière à fin 2015

II.1.1. Secteur réel

Suite à la relance qui s'est opérée en 2014, l'activité économique semble se maintenir dans une trajectoire plutôt favorable dans un contexte marqué par la poursuite de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Cette situation est, notamment, imputable au renforcement de la demande intérieure, favorisé par la consolidation des investissements publics dans l'énergie et les infrastructures. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel est attendu à 5,4% en 2015 contre une estimation de 4,7% un an auparavant. Il serait porté par l'amélioration de la production dans le sous-secteur agricole, la poursuite de la relance des industries de l'huile et du sucre, mais également par le dynamisme des cimenteries, des BTP, de l'énergie, des télécommunications ainsi que des services financiers.

Au niveau du secteur primaire, une légère progression de 0,8%, après une hausse de 3,3% l'année précédente, est attendue. Cette décélération, liée au sous-secteur agricole, reflète les incertitudes qui pèsent sur le bon déroulement de l'hivernage, au regard de l'installation tardive des pluies dans plusieurs localités du pays. Par ailleurs, les prévisions météorologiques établies par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) font état d'une pluviométrie qui serait déficitaire dans certaines zones du territoire national. Dans ce contexte, le Gouvernement a pris une série de mesures anticipatives afin d'atténuer l'impact d'une installation tardive des pluies sur la production agricole. Il s'agit, notamment, de la mise à disposition de variétés de semences de niébé et de mil à cycle court mieux adaptées à des situations de déficit pluviométrique. En termes de mise en place des engrais, les prix de cession ont été revus à la baisse pour l'urée ainsi que pour ceux destinés à l'arachide et au mil.

Au niveau du **secteur primaire**, la croissance se renforcerait, en passant de 3,6% en 2014 à 6,8% en 2015, reflétant ainsi le dynamisme des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Dans le sous-secteur agricole, l'activité bénéficierait des appuis conséquents dégagés par l'Etat dans le cadre du Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) qui vise, en l'occurrence, l'autosuffisance en oignon dès 2016, et en riz et en pomme de terre à l'horizon 2017, ainsi qu'une production de un (1) million de tonnes d'arachide à l'horizon 2017 de même que le renforcement des filières « fruits et légumes » avec un relèvement sensible des exportations. Ainsi, sous l'hypothèse d'une bonne répartition spatio-temporelle de la pluviométrie et d'une mise à disposition d'intrants de qualité, le sous-secteur est projeté en hausse de 10,5% contre 4,7% en 2014. L'agriculture vivrière est attendue en progression de 10,2% en 2015 contre un accroissement estimé à 6,3% en 2014. Quant à l'agriculture industrielle, les prévisions tablent sur une progression de 11,4% en 2015 (contre +0,2% en 2014), traduisant, ainsi, un effet de relance suite au repli enregistré dans la production arachidière lors de la campagne 2014/2015.

Note d'information : OAT 2-2016 Sénégal 5,90% 2016-2023

Dans le **secteur secondaire**, l'activité s'est nettement revigorée, particulièrement à la faveur du bon comportement des sous-secteurs des corps gras alimentaires, de la transformation et conservation de viande et poisson, de la fabrication de sucre, des matériaux de construction conjuguée au dynamisme des BTP et de l'énergie mais également grâce à la relance des sous-secteurs de la fabrication de produits chimiques et du raffinage de pétrole. Ainsi, le secteur est projeté en hausse de 7,7% en 2015, après une hausse de 2,9% l'année précédente

Concernant le **secteur tertiaire**, l'activité demeure vigoureuse, malgré un léger ralentissement imputable aux services d'hébergement et de restauration. Ainsi, celle-ci se conforterait de 4,8% contre 5,0% en 2014, tirée, notamment, par le commerce, le transport, les services financiers ainsi que les activités immobilières.

L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 1,3% en 2016, contre -0,1% en 2015. Ce relèvement reflèterait essentiellement la hausse des prix aux producteurs dans les secteurs primaire (2% contre +1,4% en 2015), secondaire (2,1% contre -1,5% en 2015), et tertiaire (+1,6% contre +0,4% en 2015).

II.1.2 Finances publiques

L'exécution budgétaire en 2015 s'inscrit dans un contexte de mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent. En outre, elle traduit les orientations budgétaires déclinées dans le cadre du programme économique et financier appuyé par l'instrument de soutien à la Politique Economique (ISPE) 2015-2017. A ce titre, des marges budgétaires ont été dégagées pour prendre en charge effective des investissements prioritaires, grâce à la maîtrise des charges courantes, conformément à la volonté de l'Etat de rationaliser ses dépenses de fonctionnement. Du côté des ressources, la mobilisation devrait s'améliorer, reflétant ainsi une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale. Au total, le déficit budgétaire, dons compris, est attendu à 389 milliards (soit 4,8% du PIB) en 2015, contre 384 milliards (5% du PIB) en 2014, soit une amélioration de 0,2% de point de pourcentage

L'encours de la dette publique totale passerait de 4112,9 milliards en 2014 à 4501,9 milliards projetés pour fin décembre 2015, soit un accroissement de 9,5%. Il se répartit en dette extérieure et intérieure pour des montants respectifs de 3253,3 milliards et 1248,6 milliards, en 2015. L'encours global de la dette ressortirait, ainsi, à 55,2% du PIB en 2015 contre 53,1% l'année précédente, soit en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA.

Quant au service de la dette publique extérieure en 2015, il devrait représenter respectivement 8,9% des recettes budgétaires et 6,8% des exportations de biens et services, contre des plafonds de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique. En termes de viabilité de la dette publique, le Sénégal dégage toujours un profil de pays à risque de surendettement faible.

II.1.3 Situation monétaire

La situation des institutions monétaires, entre 2014 et 2015, est notamment marquée par une amélioration des avoirs extérieurs nets (+55,8 milliards), une augmentation du crédit intérieur de 5,6% et une expansion de la masse monétaire de 5,8%.

II.1.4. Echanges extérieurs

En 2015, les échanges extérieurs se traduiraient par une amélioration du compte des transactions courantes. En dépit de la baisse de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières, le solde global de la balance des paiements dégagerait un excédent de 55,8 milliards après un solde excédentaire de 217,9 milliards en 2014.

Le déficit du compte des **transactions courantes** est estimé à 622,0 milliards (7,6% du PIB) en 2015, contre 665,9 milliards (8,6% du PIB) en 2014, soit une amélioration de un (1) point de pourcentage. Cette situation reflète un net renforcement du compte des transferts courants (+50,8 milliards) et de la balance commerciale (+22,7 milliards), atténué, toutefois, par la détérioration des services nets (-11,3 milliards) et des revenus nets (-18,3 milliards). L'amélioration des transferts courants nets reflète essentiellement l'augmentation des envois de fonds des travailleurs.

Le solde du **compte de capital et d'opérations financières** est projeté, en 2015, en excédent de 677,8 milliards contre 879,2 milliards en 2014, soit un recul de 201,4 milliards, imputable principalement au compte d'opérations financières (-194,3 milliards).

II.2. Perspectives

II.2.1. Evolution de la situation économique et financière

Secteur réel

L'activité économique devrait se maintenir, en 2016, dans une dynamique de renforcement au regard des perspectives mondiales davantage favorables, mais également des investissements structurants dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent. Par ailleurs, l'économie nationale devrait tirer avantage des effets positifs de la maîtrise de l'épidémie à virus « ébola » à l'échelle de la sous-région. Le taux de croissance du PIB réel est ainsi attendu à 6,0% en 2016, contre 5,4% en 2015. Ce regain d'activité serait porté par la vigueur du secteur secondaire, conjuguée à la bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire.

Reflétant notamment renforcement des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage, l'activité dans le **secteur primaire** devrait se consolider en 2016 en 2015. Elle est ainsi projetée à 6,4% ,2% en 2016 contre 6,8% % en 2015.

Note d'information : OAT 2-2016 Sénégal 5,90% 2016-2023

S'agissant du **secteur secondaire**, le dynamisme retrouvé se conforterait en 2016, dans un contexte de poursuite de l'exécution des projets structurants du PSE. L'activité du secteur, prévue en hausse de 8,2% en 2016 contre 7,7% en 2015, serait portée, en particulier, par la bonne tenue des sous-secteurs des bâtiments et travaux publics (BTP), des matériaux de construction, du raffinage de pétrole, de la fabrication de produits chimiques, des industries alimentaires et de l'énergie conjuguée au regain attendu dans les activités extractives

Dans le **secteur tertiaire**, la croissance resterait sur une tendance haussière avec une progression attendue à 5,2% (contre 5,0% en 2014) en raison des bonnes perspectives dans les postes et télécommunications, les services financiers ainsi que les activités immobilières.

Dans le **secteur tertiaire**, la croissance se maintiendrait sur une tendance haussière avec une progression attendue à 5,4% (contre 4,8% en 2015), en raison des bonnes perspectives dans les postes et télécommunications, le transport, les services financiers, les services immobiliers mais également par les activités commerciales.

L'investissement, mesuré par la **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)**, devrait, pour sa part, croître au rythme de 7,9% contre 6,7% en 2015. L'investissement public (+5,8%) tirerait avantage de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent. Ainsi, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est projeté à 27,5% en 2016 contre 27,0% en 2015.

Au total, la **demande intérieure** devrait se conforter en termes réels de 7,0% en 2016 ? contre 6,4% en 2015, soit une hausse de 0,6 point de pourcentage.

S'agissant de la **demande extérieure**, les importations et les exportations de biens et services sont attendues respectivement en hausse de 5% et 6,5% en 2016, contre des hausses de 4,5% et 6% en 2015.

L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 1,3% en 2016, contre -0,1% en 2015. Ce relèvement reflèterait essentiellement la hausse des prix aux producteurs dans les secteurs primaire (2% contre +1,4% en 2015), secondaire (2,1% contre -1,5% en 2015), et tertiaire (+1,6% contre +0,4% en 2015).

Perspectives budgétaires en 2016

En 2016, la tendance de maîtrise et de réduction progressive du déficit budgétaire conformément aux engagements inscrits dans le programme ISPE devrait se poursuivre, dans un contexte d'accélération de la mise en œuvre des réformes et d'exécution du Plan Sénégal Emergent. Le renforcement de la mobilisation des ressources sera maintenu à travers une meilleure interconnexion des régies de recettes.

Note d'information : OAT 2-2016 Sénégal 5,90% 2016-2023

Par ailleurs, la rationalisation des dépenses de fonctionnement sera associée à une meilleure planification et une plus grande efficacité dans les investissements publics. Cette dynamique devrait bénéficier de l'institutionnalisation de la réserve de précaution à travers l'impulsion d'une nouvelle démarche dans l'exécution de certains projets. Globalement, la politique budgétaire demeurera prudente afin de préserver la viabilité des finances publiques ainsi que la stabilité macroéconomique. **Au total, le déficit budgétaire (dons compris) est attendu à 373 milliards, soit 4,2% du PIB, contre 389,3 milliards (4,8% du PIB) en 2015.**

Les ressources budgétaires, attendues à 1834 milliards, sous l'impulsion des recettes fiscales, devraient s'inscrire en hausse de 7,2% (+122,5 milliards). Elles porteraient d'une part sur les recettes fiscales pour un montant de 1721 milliards et, d'autre part sur les recettes non fiscales à hauteur de 113 milliards.

Au total, les dépenses totales et prêts nets sont projetés à 2514 milliards en 2016, contre un montant de 2392,8 milliards prévus en 2015, soit une hausse de 121,2 milliards (+5,1%).

Principaux axes de renforcement des recettes et de rationalisation des dépenses en 2015

En termes de mobilisation des ressources, les efforts seront renforcés en ce qui concerne l'amélioration et l'efficacité du recouvrement des recettes internes. L'accent sera mis davantage sur l'élargissement de l'assiette, le renforcement du contrôle et la modernisation de la gestion foncière, domaniale et cadastrale. Des impacts positifs sont aussi attendus de l'application des recommandations de l'audit des crédits de TVA et des prises en charge, la rationalisation des droits de timbre ainsi que la meilleure taxation du secteur financier (banques, assurances). Au cordon douanier, des actions seront accentuées dans le recouvrement de la TVA suspendue, le contrôle des régimes suspensifs et le recouvrement des arriérés de taxes pétrolières.

Les efforts de maîtrise des dépenses courantes seront perpétués à travers notamment la réduction consécutrice de la facture téléphonique, le gel des conventions de location de bâtiment à usage de logement. Au niveau des charges de personnel, l'orientation demeure le gel des augmentations, de la création ou revalorisation d'indemnités, ainsi qu'une plus grande maîtrise des effectifs nonobstant leur renforcement dans le secteur de la santé et des services de sécurité.

....et de renforcement des investissements

En 2015, les investissements devraient s'effectuer dans un contexte renforcé à travers notamment les mesures d'amélioration engagées pour (i) le renforcement des liens entre le PSE, le PTIP, le cadre macroéconomique et les objectifs sectoriels, (ii) la sélection plus rigoureuse des projets à partir des critères définis dans le PSE et (iii) le renforcement de l'évaluation ex-ante des projets. L'année 2016 sera marquée par la poursuite dans la mise en œuvre des projets phares du PSE qui devront contribuer à la transformation de la structure de l'économie dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte et durable. De plus, les investissements en cours seront poursuivis à travers notamment (i) les travaux d'extension de l'autoroute à péage et le prolongement de la VDN ; (ii) la poursuite de la construction de l'aéroport international Blaise Diagne (iii) la réhabilitation des routes et pistes pour le désenclavement des zones nord et sud ; (iv) l'irrigation et la gestion des ressources en eau ; (v) la diffusion des services électriques en milieu rural ainsi que le renforcement des capacités énergétiques globales et; (vi) la construction de salles de classe.

Prévisions de la balance des paiements pour l'année 2016

En 2016, la situation des échanges avec le reste du monde devrait être marquée par **une détérioration du déficit du compte des transactions courantes (663 milliards en 2016 contre 622 milliards en 2015) conjuguée à une amélioration de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières**. Globalement, le solde de la balance des paiements devrait ressortir en excédent de 49,6 milliards, soit une dégradation de 6,2 milliards par rapport à 2015.

Le **déficit du compte courant** est projeté à 663 milliards en 2016, contre 622 milliards en 2015, traduisant, ainsi, une dégradation de 41 milliards imputable essentiellement à la balance des biens et celle des revenus. Toutefois, le déficit courant rapporté du PIB resterait stable à 7,6%.

Le solde du compte de capital et d'opérations financières dégagerait un excédent de 712,6 milliards en 2016, contre 677,8 milliards en 2015, soit un renforcement de 34,8 milliards, attribuable essentiellement au compte d'opérations financières (+32,5 milliards).

Perspectives d'évolution de la situation monétaire en 2016

La situation monétaire devrait être marquée, en 2016, par une augmentation de 49,6 milliards des avoirs extérieurs nets, un accroissement du crédit intérieur de 8% et une expansion de la masse monétaire de 7,4

II.2.2. Politique macroéconomique et réformes structurelles

Pour accéder à l'émergence économique avec une société solidaire dans un État de droit, le Sénégal doit, outre l'accélération de la croissance, relever un certain nombre de défis concernant notamment : l'emploi des jeunes, la sécurité alimentaire, l'amélioration de l'environnement des affaires, la bonne gouvernance et l'assainissement des finances publiques. Pour accélérer sa marche vers l'émergence, le Gouvernement a adopté un nouveau modèle de développement à travers une stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent, qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur les moyen et long termes. Conformément aux orientations déclinées dans le PSE, le Gouvernement mettra en œuvre des politiques sectorielles adéquates et des réformes structurelles appropriées pour atteindre les objectifs fixés.

S'agissant du **secteur primaire**, la faiblesse de la croissance dans ce secteur est expliquée en partie par les niveaux insuffisants de productivité, liés notamment au déficit des infrastructures de soutien à la production, aux difficultés d'accès aux facteurs de production (eau, intrants de qualité), à la vulnérabilité de l'agriculture face aux aléas climatiques, à la faible structuration des chaînes de valeur agro-pastorales, aux problèmes d'accès au foncier et aux financements. Les actions et initiatives à entreprendre sont

Note d'information : OAT 2-2016 Sénégal 5,90% 2016-2023

déclinées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui s'appuie sur la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). L'objectif global est d'augmenter la production et la productivité aux niveaux de tous les sous-secteurs, dans une perspective de renforcement de la sécurité alimentaire, de relance de la croissance économique et de réduction significative de la pauvreté, notamment en zones rurales.

Concernant le **secteur secondaire**, le Gouvernement ambitionne de « booster » la production industrielle grâce à une amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises à travers notamment une réduction des coûts des facteurs. A cet effet, une attention particulière est portée au sous-secteur de l'énergie dont les difficultés continuent de peser sur les performances de toutes les composantes de l'économie nationale.

Au niveau du **secteur tertiaire**, pour le renforcement des activités et l'amélioration de la production et de la productivité des différents sous-secteurs du tertiaire, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts, notamment dans les domaines des télécommunications, des transports, du commerce et du tourisme à travers la mise en œuvre de politiques et de stratégies adéquates.

Sur le plan de la **gestion budgétaire**, le Gouvernement entend poursuivre les efforts ainsi que les mesures visant la réduction du déficit budgétaire afin de préserver la stabilité du cadre macroéconomique. La politique budgétaire s'appuiera sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement au profit des investissements prioritaires du PSE. Le PSE suppose un fort accroissement de l'investissement public et de son efficacité. En conséquence, des efforts substantiels de mobilisation des recettes, de renforcement de l'efficacité de l'investissement et de poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement seront fournis. Pour accroître sensiblement les recettes budgétaires, d'importantes mesures d'administration fiscale et de politique fiscale seront entreprises. La mise en œuvre du PSE suppose une réduction substantielle du ratio des dépenses courantes au PIB. Ainsi, les actions visant la réduction du train de vie de l'Etat seront poursuivies et élargies dans différents domaines (fournitures diverses, factures téléphoniques, logements de fonction, etc.). L'évolution de la masse salariale sera limitée par un gel des recrutements au-delà des remplacements et le recours aux heures supplémentaires sera fortement réduit. Dans le domaine de la gestion de la commande publique, un processus de révision du code des marchés publics est engagé dans le souci de concilier l'exigence de transparence et la célérité, pour une plus grande efficacité de la dépense publique.

Pour améliorer la **transparence budgétaire**, la culture de la gestion axée sur les résultats sera internalisée à tous les niveaux de l'Administration publique, à travers la mise en place de structures de planification et de suivi-évaluation dédiées et le renforcement des capacités des personnels. Ainsi, les capacités de l'administration en matière de formulation de politiques publiques, de programmation budgétaire, de pilotage et de suivi-évaluation seront renforcées. L'Etat mettra en place des mécanismes

Note d'information : OAT 2-2016 Sénégal 5,90% 2016-2023

innovants dans la recherche de partenariats stratégiques pour le financement de ses investissements à fort intensité de capital avec le recours à l'expertise qualifiée pour l'accompagnement dans les projets complexes, la structuration de financements PPP et la réalisation d'études stratégiques.

La gestion de la dette à moyen terme continuera à viser principalement la réduction des vulnérabilités de la dette liées aussi bien à sa structure qu'aux coûts. L'exécution d'une politique prudente en matière d'endettement constituera un des principaux instruments pour l'instauration et la préservation de la stabilité macroéconomique qui est axée sur le maintien de la dette publique.

Le Gouvernement a récemment signé un autre programme avec le FMI à la fin de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE). Ce programme vise à maintenir les résultats acquis à travers la mise en œuvre de l'ISPE, notamment en matière de gouvernance des finances publiques afin de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et d'améliorer l'environnement des affaires. L'exécution d'une politique prudente en matière d'exécution budgétaire et d'endettement constituera le principal instrument pour l'instauration et la préservation de la stabilité macroéconomique, qui est axée sur le maintien d'une inflation faible et la viabilité de la dette publique.

II.3. Notation souveraine du Sénégal

Le Sénégal fait l'objet d'une double notation par les Agences Standard and Poor's (S&P) et Moody's. Le 19 juin 2015, Standard and Poor's (S&P) a confirmé les notes à long terme «B+ » et à court terme « B » de la dette en devises et en monnaie locale, avec une perspective stable qui traduit l'hypothèse selon laquelle, au cours des douze prochains mois, les investissements prévus afin de favoriser la croissance, mais aussi la poursuite de l'amélioration des déficits budgétaire et courant se concrétiseront.

Quant à l'Agence Moody's, elle a maintenu, à la suite de sa mission de revue conclue le 07 novembre 2014, la note « B1 » en passant de la perspective « stable » à la perspective « positive ». Elle a réaffirmé cette note lors de sa dernière mission en octobre 2015.

Il est à noter qu'à ce jour, le Sénégal n'a connu aucun défaut dans le paiement de sa dette.

II.4. Présentation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor

Au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de la mise en œuvre de la politique économique et financière définie par le Gouvernement, la Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) est l'administration compétente pour, notamment, la mise en œuvre, la comptabilisation de l'opération et le suivi du service financier de l'emprunt (planification et mise en paiement des sommes échues).

II.4.1 Missions

La DGCPT, organisée par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, est chargée de :

- l'élaboration, en collaboration avec les départements ministériels et les services concernés, des règles et des procédures relatives aux opérations sur deniers publics (règles de comptabilité publique) ;
- l'exécution de toutes opérations de trésorerie et de la gestion de la dette publique, notamment :
 - des opérations d'émission de titres publics (bons et obligations du Trésor) sur les marchés de capitaux ;
 - du suivi et du remboursement de la dette publique ;
 - de la réalisation de l'équilibre permanent de la trésorerie.
- l'exécution de toutes opérations de recettes et de dépenses du budget général, des budgets annexes, des comptes spéciaux du Trésor et des budgets des collectivités locales ;
- la tenue de la comptabilité de l'Etat et de la production des comptes publics (Comptes de gestion et Compte général de l'Administration des Finances

II.4.2 Organisation des services

La DGCPT, placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté d'un Coordonnateur, comprend un certain nombre de services qu'on peut grouper en deux (2) grandes catégories :

- des services d'administration et de conception qui comprennent, en dehors des services rattachés et services propres (Division des Etudes économiques et des Statistiques, Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor et Centre informatique) :

- la Direction de l'Administration et du Personnel
- la Direction de l'Informatique
- la Direction de la Comptabilité Publique ;
- la Direction du Secteur Parapublic ;
- la Direction du Contrôle Interne ;
- la Direction de la Dette Publique.
- La Direction du Secteur public local

- et des services opérationnels impliqués dans l'exécution des opérations de recettes, de dépenses et de trésorerie ainsi que dans la production des états de synthèse sont les postes comptables supérieurs ci-dessous :

- la Trésorerie générale ;
- la Trésorerie Paierie pour l'Etranger
- la Paierie générale du Trésor
- L'Agence comptable des Grands Projets;
- la Recette générale du Trésor ;
- les Trésoreries paieries régionales.

Note d'information : OAT 2-2016 Sénégal 5,90% 2016-2023

A ces postes comptables sont rattachés des postes comptables subordonnés que sont :

- les perceptions ;
- les recettes perceptions municipales ;

Ce dispositif permet de mailler le territoire et d'exécuter les opérations de l'Etat au niveau le plus fin de l'organisation administrative tout en rendant possible la centralisation et l'agrégation des données financières aux fins de production de comptes exhaustifs.

III. ANNEXES

ANNEXE 1 : MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

L'adjudication est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources.

Sur le marché régional de l'UMOA, les offres lors de l'adjudication sont de deux natures :

- des Offres compétitives
- des Offres Non Compétitives (ONC), un avantage accordé aux Spécialistes en Valeurs du Trésor

MODE DE SOUSCRIPTION DES OFFRES COMPETITIVES

Les offres compétitives sont ouvertes à tous les investisseurs. Elles sont apportées à travers l'application SAGETIL-UMOA, soit par tous les participants directs de cette plateforme (l'adjudication est dite ouverte) soit par les seuls SVT de l'émetteur, habilités à placer les soumissions (Adjudication ciblée).

DESCRIPTION DU PRINCIPE DES OFFRES COMPETITIVES

Les offres compétitives sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix.

Ce mécanisme reposant principalement sur la procédure des enchères permet une expression des forces du marché.

DESCRIPTION DU PRINCIPE DES OFFRES NON COMPETITIVES

Les ONC sont réservées aux seuls SVT habilités. Ces offres correspondent à des montants non assorties de proposition de prix. Elles sont autorisées à hauteur du seuil des réservations communiquées par l'Agence UMOA-Titres aux SVT de l'émetteur. Les soumissions en ONC sont retenues et rémunérées au prix moyen pondéré de ladite adjudication (sauf indication contraire de l'AUT).

**ANNEXE 2 : PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DU
CADRAGE MACROECONOMIQUE 2009- 2014 ET CRITERES DE
CONVERGENCE**

ANNEXE 2 : TABLEAU DES OPERATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Note d'information : OAT 2-2016 Sénégal 5,90% 2016-2023

Tableau 1 : TOFE 2011 - 2016

base Manuel SFP 1986

<i>période</i>	2011	2012	2013	2014	2015 Proj	2016 Proj
1. Total recettes et dons	1525,6	1670,3	1659,0	1927,0	2003,5	2141,0
1.1 Recettes budgétaires et FSE	1375,6	1464,0	1471,4	1673,5	1763,5	1879,0
- Recettes budgétaires (y c Mittal et hors Fse)	1336,4	1423,0	1433,0	1623,7	1711,5	1834,0
<i>pm. Recettes budg (hors Mittal et Fse)</i>			1433,0	1574,7	1686,5	1834,0
Recettes fiscales	1286,9	1352,0	1342,8	1482,5	1595,0	1721,0
Recettes non fiscales (yc Mittal)	49,5	71,0	90,2	141,2	116,5	113,0
<i>dont Mittal</i>				49,0	25,0	0,0
- FSE	39,2	41,0	38,4	49,8	52,0	45,0
1.2 Dons	150,0	206,3	187,5	253,5	240,0	262,0
Budgétaires	37,5	52,0	19,8	40,3	40,0	58,0
En capital	112,5	154,3	167,7	213,2	200,0	204,0
2. Dépenses totales et prêts (net)	1980,2	2090,0	2059,0	2318,7	2392,8	2514,0
2.1 Dépenses courantes	1233,4	1257,0	1262,8	1409,3	1416,8	1468,6
Traitements et salaires	427,5	461,5	464,7	485,4	526,0	538,2
<i>ratio salaires / recettes fiscales</i>				33%	33,0%	31,3%
Intérêts sur la dette publique	104,0	108,0	113,2	131,0	150,8	164,6
Extérieure	62,0	52,0	55,4	62,7	76,8	85,9
Intérieure	42,0	56,0	57,8	68,3	74,0	78,8
Autres dépenses courantes	701,9	687,5	684,9	792,9	740,0	765,8
Fournitures, entretien et autres	355,9	320,5	313,6	443,0	375,0	376,1
Transferts et subventions	335,0	355,0	336,2	349,9	341,0	369,7
<i>dont subv SENELEC par FSE</i>					27,0	20,0
<i>dont subv. SAR (marge soutien et gaz butane)</i>	15,0	13,0	16,0		13,0	15,0
Dépenses courantes FSE			35		24	20
2.2 Dépenses en capital	718,4	813,7	801,3	899,1	976,0	1045,4
Financement intérieur et sur prêts non concess	474,9	491,5	477,3	508,3	571,0	611,0
Financement extérieur	243,5	322,2	324,0	390,9	405,0	434,4
2.3 Prêts nets	28,4	19,3	-5,1	10,3	0,0	0,0
Prêts rétrocédés	35,9	37,3	10,4	10,7	10,0	10,0
Remboursement des prêts rétrocédés	-7,5	-18,0	-15,5	-0,4	-10,0	-10,0
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles	0,0					
Solde Global de l'Administration Centrale	-454,6	-419,7	-400,0	-391,7	-389,3	-373,0
Entités non financières du secteur public						
Revenues			338,3			
Depenses			338,7			
Solde Global des entites non fin. du secteur public	0,0	0,0	-0,4	4,6	0,0	0,0
4. Ajustments base caisse	0,0	0,0	0,0	3,1	0,0	0,0
Variations des arriérés (réd.-)			0,0			
Autres (fonds en route)			0,2	3,1		
5. Solde global dons compris (Adm. Cent. et entites)	-454,6	-419,7	-400,4	-384,0	-389,3	-373,0
Solde global dons non compris (-)	-604,6	-626,0	-587,9	-637,5	-629,3	-635,0

Note d'information : OAT 2-2016 Sénégal 5,90% 2016-2023

TOFE (suite1)

(en milliards sauf indication contraire)	2011	2012	2013	2014	2015 Proj	2016 Proj
6. Financement	454,6	419,7	400,4	384,0	389,3	373,0
7. Financement extérieur	421,6	470,5	151,0	459,9	445,5	423,0
Tirages hors titres publics	175,0	322,9	219,9	205,1	279,0	287,0
<i>Trésorerie</i>	39,8	117,9	53,2	19,7	68,0	73,0
<i>dont tirage trésorerie France (AFD)</i>						
<i>Prêts projets</i>	135,2	205,0	166,7	185,4	211,0	214,0
Amortissement	-175,4	-84,0	-80,0	-65,2	-73,5	-67,0
<i>dont remboursement crédit suisse</i>						
<i>dont FMI</i>						
Assistance PPTTE (intérêts et amortissements)	13,2	21,0	17,3	16,0		
Emissions Bons Trésor, obligations, Banques	184,4	210,6	-6,3	-20,9	240,0	147,0
<i>dont Bons du Trésor</i>	81,8	66,4	-24,2	-62,1		
<i>dont emprunt obligataire</i>	72,6	144,2	17,9	-21,6		
<i>dont Autres emprunts (APE)</i>	30,0		0,0	62,9		
Sukuk						
Emprunts non concessionnels	224,4	0,0	0,0	250,0	0,0	56,0
8 Financement intérieur (I.+II.)	33,0	-50,8	250,7	-76,5	-56,2	-50,0
I. Financement Bancaire (A+B+C)	12,0	-195,3	162,7	86,9	-56,2	-50,0
A. BCEAO (1+2+3)		-158,9	31,2	-168,8	19,7	-42,5
1. Concours		-19,2	-16,6	-25,9	-32,3	-37,8
Avances statutaire		-8,4	0,0	0,0		0,0
Titres d'Etat				0,0		
Variation net FMI et contrepart SDR			-11,4	-20,6	-27,0	-32,4
<i>Contrepart of SDR</i>		0,0				-12,4
<i>Variation net FMI</i>		5,2				-20,0
Dépôt Kowéïtien		5,4	-5,2	-5,3	-5,3	-5,4
2. Dépôts		-137,9	48,5	-142,9	52,0	-4,7
3. Encaisse du Trésor		-1,8	-0,7	0,0	0,0	0,0
B. Banques commerciales		-38,4	130,8	255,7	-75,9	-7,5
1. Concours		-47,3	128,6	209,5	-75,9	-7,5
dont Titres Publics nets ()		-47,1	68,6		-39,0	15,0
Titres d'Etat ()						
Bons du Trésor par adjudication		-32,9	-23,2	8,3		
Bons du Trésor hors adjudication		-18,0	10,0	-2,3		
Bons du Trésor en compte de dépôt		0,0	0,0	0,0		
Emprunt obligataire par adjudication		12,9	50,7	-22,3		
Emprunt obligataire par APE		-9,1	31,0	37,0		
Dettes bancaires directes net ()		-0,2	60,0	188,8	-36,9	-22,5
<i>Autres dettes bancaires</i>			0,0			-22,5
<i>Banque AtlantiqueOA</i>				88,8	-17,9	
<i>Financement par sukuk</i>				100	-15,7	0,0
<i>BIS</i>					-3,3	
2. Dépôts et obligations cautionnées		8,9	2,2	46,2	0,0	0,0
dont dépôts						
C. Institutions financières non-bancaires						
Dépôts aux Centres de Chèques Postaux		2,0	0,7	0,0	0,0	0,0
II. Financement non-bancaire	21,0	144,5	87,9	-163,4	0,0	0,0
Titres d'Etat détenus hors du système bancaire		0,0	-0,6	3,0	0,0	0,0
Ressources privatisations & actifs		39,5	11,4	0,0	0,0	0,0
Arriérés extra-budgétaires	21,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Correspondants		36,0	112,6	-110,2	0,0	0,0
Règlements chèques en instances comptes dépôts						
Autres 5/	0,0	85,0	-35,5	-56,2		0,0
Régularisation (dégonflement sur les comptes de dépôt)						
Régularisation des dépenses extrab, dettes agences et compte de dépôt		-16,0	0,0	0,0		
Erreurs et omissions	0,0	-0,1	-1,3	0,6	0	0
9. Ecart de financement	0	0	0	0,0	0,0	0,0

ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES

BENIN

COTONOU

Avenue Jean-Paul II

B.P. 325 RP

Telephone : (229) 31-24 66 -31 37 82

Telex : 5211 BCEAO COTONOU

Telefax : (229) 31 24 65

NIGER

NIAMEY

Rue de l'Uranium

B.P. 487

Telephone : (227)72 33 30/ 40

Telex : BCEAO 5218 NI

Telefax : (227) 73 47 43

BURKINA

OUAGADOUGOU

Avenue Gamal Abdel Nasser

B.P 356

Telephone : (226) 50 30 60 15/16/17

Telex : BCEAO 5205 BF

Telefax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

DAKAR

Boulevard du General de Gaulle x

Angle Triangle Sud

B.P. 3159

Telephone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84

Telex : 21839 BCEAO SG

Telefax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN

Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue

Delafosse

BP 1769 ABIDJAN 01

Telephone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00

Telex : BC ABJ CI 23474 . 23761 . 22601

Telefax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

TOGO

LOME

Rue Abdoulaye FADIGA

BP 120

Telephone : (228) 221 53 84

Telex : 5216 BCEAO TO

Note d'information : OAT 2-2016 Sénégal 5,90% 2016-2023

Telefax : (228) 221 76 02

MALI

BAMAHO

Boulevard du 22 octobre 1946

B. P. 206

Telephone : (223) 222 2541 et 222 54 06

Telex : BCEAO 2574 MJ

Telefax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

BISSAU

Avenue Amilcar CABRAL

B. P. 38

Telephone : (245) 21 55 48 - 21- 41 73

et 21 14 82

Telex : 289 BCGBI

Telefax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES

Contacts : Mme Nasrine CHOBLI

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar -Sénégal

FAX : (221) 33 839 45 57

Tél.: (221) 33 839 08 14

E-mail : adjudications@umoatitres.org